



Petit rappel

Dans la dernière information direction, un petit rappel aux ouvrier-ères concernant le pointage en tenue de travail 10 mn avant la fin de poste a été fait.

La CGT tient à rappeler aux personnes qui ont eu l'idée de faire cette information que elles, bénéficient des horaires variables, à l'heure pour la rentrée scolaire, au télétravail (voir télé-garderie) et d'autres privilèges d'absence que les ouvrier-ères n'ont pas...

Par contre, quand un ou une salarié-e en 2x8, 3x8, de nuit ou en normal qui n'a pas ces privilèges, se trouve dans l'incapacité de venir au travail pour n'importe quelle raison, arrive en retard ou est obligé de rester auprès de son enfant malade, cela devient un parcours du combattant.

Courrier d'avertissement, absence injustifiée, mise à pied, obligation de prouver son honnêteté en divulguant des informations de sa vie privée.

Bref... Aucune marge de manœuvre, aucune compassion !!!

Le pire dans tout ça, ce sont ceux qui prennent un malin plaisir à vous mettre dans cette situation pour les beaux yeux de la direction... ont-ils oublié d'où ils viennent ? Bon, vu leurs niveaux, que leur demander de plus...

La CGT demande à ceux qui ont des postes avec de « grandes » responsabilités de se perfectionner dans ce qui leur est demandé et non dans l'art de l'espionnage, du flicage et de la délation. Les ouvriers du montage, de l'usinage, de la maintenance et services annexes de cette entreprise savent eux ce qu'ils ou elles ont à faire, mais on ne peut pas en dire autant de vous.

La CGT rappelle qu'en 2015, l'inspection du travail a demandé à la direction que le salarié puisse pointer au plus proche de son vestiaire, ce qu'elle n'a pas respecté évidemment.

Comme à son habitude, la direction ne suit pas les règles et des dérives sont apparues comme par exemple un salarié qui badge au bâtiment C, doit se mettre en tenue de travail dans un vestiaire du bâtiment B voir du bâtiment A... Où est la logique ?